

The background of the slide is a solid orange color with a pattern of lighter orange leaf silhouettes scattered across it. The leaves vary in size and orientation, some pointing upwards and others downwards.

RÉGULATION DES MOBILITÉS TSIKANES ET PROFILAGE SOCIO-ETHNIQUE

Mohamed Belqasmi
LERS-IDS

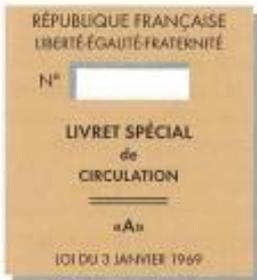
Un espace de mobilisations

- ◉ *Différents types d'acteurs*
 - politico-institutionnels
 - experts
 - médias
 - travailleurs sociaux
 - « caritatifs », « humanitaires »
 - « activistes »
 - entrepreneurs d'identité et religieux
 - forces de l'ordre
 - « soutiens civils »
 - *nimby*
 - « *gypsy business* »

Des « nomades » aux « gens du voyage » : un traitement d'exception héritier d'une longue histoire

LES DIFFÉRENTS TITRES DE CIRCULATION POUR LES GENS DU VOYAGE

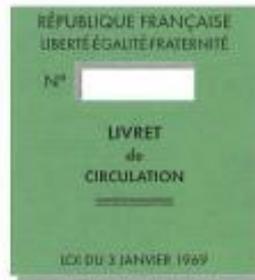
LES TITRES DE CIRCULATION NE SONT PAS DES PIÈCES D'IDENTITÉ



Personnes exerçant une activité ou profession ambulante
Conjoint, ascendants et descendants légitimes du professionnel titulaire



Employés et personnes accompagnant habituellement le titulaire du LSC « A »



Personnes justifiant de ressources régulières (salariés, retraités, chômeurs, allocataires de l'allocation aux adultes handicapés)



Personnes qui ne remplissent pas les conditions des livrets (pas de ressources régulières, exemple : les RSAistes)

Source : Frenot, 2012.

- 1912 : régime spécial des nomades et forains, qui impose des documents portatifs, le carnet anthropométrique, inspiré des documents utilisés depuis 1880 pour les criminels récidivistes libérés;
- 1969 : loi sur l'exercice des professions ambulantes, qui impose des titres obligatoires de circulation;
- 2012 : allègement de la loi de 1969.

Abrogé depuis octobre 2012

Le cycle de gestion des « camps roms »

